



VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCALQUENS

Séance du 7 juillet 2025

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Ayant pris part au vœu	
29	20	28	
VOEU N° 2025-1			
Date de convocation		Date de publication	
1 ^{er} juillet 2025		9 juillet 2025	
Résultat du vote			
Pour	Contre	Abstention	Refus
28			

L'an deux mille vingt cinq le sept juillet à dix huit heure trente sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Luc Tronco.

Présents : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Vincent Didier, Cynthia Aymerich, Lucas Maurici, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Laurence Large, Jean-Michel Garcia, Hélène Pierson, Stéphane Lelièvre.

Absents avec pouvoir : Marie-Christine Roques à Françoise Doisy, Marc-Olivier Ben Saci à Djemel Ben Saci, Guy Desbonnet à Yacin Lala, Angela Banuta à Sébastien Massa, Sylvie Roux à Cynthia Aymerich, Denis Paillard à Dominique Mc Cook, Sandrine Agut Bosc à Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici à Lucas Maurici.

Absents : Carole Ejenguele.

Secrétaire de séance : Dominique Mc Cook.

Objet : Vœu du Conseil municipal contre la modification des circuits de transports scolaires décidée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne

Le Conseil départemental a récemment pris la décision de réviser les circuits de transport scolaire et de supprimer certains arrêts de bus sur les lignes desservant Escalquens sans concertation préalable avec les élus locaux. Cette décision a été notifiée aux familles par courrier, ce qui a suscité un fort mécontentement et une incompréhension parmi les parents et les élèves concernés.

La suppression de ces arrêts de bus pose plusieurs problèmes majeurs pour notre commune. Tout d'abord, elle complique l'accès au transport scolaire pour de nombreux élèves, les obligeant à se déplacer vers des arrêts plus éloignés et non sécurisés, ce qui peut entraîner des retards et des désagréments importants. De plus, cette décision n'a pas été prise en concertation avec les élus d'Escalquens, qui sont pourtant les mieux placés pour évaluer les besoins et les contraintes locales en matière de transport scolaire.

Il est essentiel de rappeler que le transport scolaire est un service public essentiel pour garantir l'égalité d'accès à l'éducation pour tous les élèves. La suppression d'un arrêt de bus peut avoir des conséquences négatives sur la scolarité des enfants, en augmentant le temps de trajet et en créant des situations de stress et d'inconfort.

Le Conseil municipal d'Escalquens :

- **Exprime son opposition à la modification des circuits de transport scolaire décidée par le Conseil départemental,**
- **Demande solennellement le maintien de la totalité des lignes avec les arrêts existants,** essentielles à la desserte scolaire et à l'aménagement équilibré du territoire,
- **Soutient les familles concernées** et s'engage à défendre leur droit à un service public de transport scolaire accessible et équitable.

Le présent vœu sera transmis :

- À Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne,
- Aux conseillers départementaux du canton d'Escalquens,
- À la direction des transports du Conseil départemental,
- Et aux parlementaires du territoire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Escalquens, le 7 juillet 2025.

Le Maire



Jean-Luc TRONCO

Le secrétaire de séance,



Dominique MC COOK